

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 décembre 2022

PRESENTS : Claude MERLY, Catherine KOPEC, Noëlla BOURDAUDHUI, Jacqueline CRETEUR, Bernadette DEHAENE, Martine DELZENNE, Frédérique FERREIRA, Gilbert HALLUIN, Régis NOTOT, Sylvie ROUSSELLE

ABSENT : Jocelyne OGER

PROCURATIONS : Jean-Claude BRETEZ à Claude MERLY, Elizabeth DESMETTRE à Jacqueline CRETEUR, Chantal CABESTAING à Martine DELZENNE, Annie DEVAUX à Frédérique FERREIRA, Sylvie LESSELINGUE à Régis NOTOT, Cathy NOTOT à Gilbert HALLUIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

10 PRESENTS – 16 VOTANTS

Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration du 27 juillet 2022

M. LE MAIRE : Avez-vous des remarques ?

M. LE MAIRE : Aucune remarque

Il est approuvé.

ADOpte A LA MAJORITE

Bilan année 2022 CCAS

L'année 2022, si particulière, aura été marquée par la guerre en Ukraine. Ce conflit a amené le CCAS à s'adapter afin de répondre aux problématiques rencontrées par certaines familles

La commune de Marchiennes a accueilli des familles de réfugiés Ukrainiens. 1 famille a bénéficié de bons alimentaires sur une très courte durée. Et ces familles ont désormais quitté notre commune.

Attributions obligatoires

Aide sociale légale

Le CCAS recueille, vérifie et établit les dossiers de demande APA, Aide Sociale, Obligation Alimentaire

Dossiers APA 20

Dossiers Aide Sociale 6

Obligation alimentaire 21

Demande de Logement Social

Le CCAS instruit et enregistre les demandes de logement qui se font via le SNE (Service National d'enregistrement) logiciel commun pour les bailleurs sociaux.

Nous avons 3 Bailleurs sur notre commune, à savoir

La SIA 120 logements 17 attributions
NOREVIE 54 logements 3 attributions
PARTENORD 24 logements 1 attribution sur l'année

Domiciliation

La procédure de domiciliation permet aux personnes sans domicile stable, d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils et sociaux

En 2022 5 familles ont bénéficié de ce service

Registre nominatif

Dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence, le maire est tenu de mettre en place un registre nominatif pour le recensement des personnes vulnérables sur la commune c'est-à-dire :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus,
- Les personnes de + de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- Les personnes adultes handicapées, en invalidité
- Les personnes les +vulnérables

Le CCAS gère le registre nominatif et sa mise à jour une fois par an. L'inscription sur le registre est une démarche volontaire. Elle peut se faire par la personne elle-même ou par un tiers sous réserve de l'accord de l'intéressé au moment de la demande.

Les personnes inscrites sur ce registre bénéficient d'appels téléphoniques ou de visites de courtoisie.
En 2022, 19 personnes se sont inscrites sur le registre

Attributions facultatives

Le CCAS attribue des aides sociales facultatives. L'objectif principal est de lutter contre différentes formes de précarité des familles en fragilité.

Les aides sociales facultatives ne présentent aucun caractère systématique. Elles sont délivrées après acceptation du président, l'adjointe, et la déléguée au CCAS.

En 2022, 30 familles ont pu bénéficier de bons alimentaires pour un coût total de 22931 euros environ.
1 aide exceptionnelle de 200 euros a été attribuée pour un appareillage médical et
1 aide MDPH de 79 EUROS pour un aménagement médicalisée

Relogement d'urgence

034 / 2022

1 personne a été relogée de toute urgence suite à l'incendie de sa maison avec le bailleur SIA.

Travail de partenariat :

Mise en place de permanences avec la mutuelle Just

Des permanences de l'UTPAS de Somain ont lieu le 1^{er} 2^{ème} 3^{ème} lundi de chaque mois uniquement sur RDV
EDF a mis en place un portail de solidarité destiné aux collectivités locales. Ce portail permet de suivre le traitement des dossiers relatif aux impayés d'énergie.

Le CCAS a bénéficié sur l'année de dons de particuliers d'un montant de 480 euros.

Et pour finir, le CCAS offre des cadeaux à chaque enfant des familles bénéficiaires d'aide sociale ainsi qu'un spectacle et un goûter.

Certifié exact, à Marchiennes le 13 décembre 2022

Le Maire,
Président du CCAS



[Signature]
Claude MERLY.

[Signature]

CM
23/12/22

